



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 30974

Texte de la question

Mme Geneviève Perrin-Gaillard attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la situation du dispositif emploi-jeunes relevant du ministère de l'éducation nationale. Si les observateurs reconnaissent l'indéniable réussite du dispositif, il faut noter que ce résultat est le fruit d'un investissement considérable des personnels de l'administration scolaire universitaire. Mais cette réussite ne doit pas faire perdre de vue la fragilité du dispositif en raison du manque de moyens en personnels pour le gérer et des difficultés juridiques rencontrées. A ce titre, elle souhaite l'interroger pour savoir quels moyens en personnels le ministre compte mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif des 75 000 aides éducateurs et quelle reconnaissance peuvent attendre les personnels administratifs chargés de la gestion des emplois-jeunes.

Texte de la réponse

Depuis la mise en oeuvre du programme « Nouveaux services, nouveaux emplois », intervenue en 1997, la qualité et l'ampleur de la tâche accomplie par les personnels des services déconcentrés, chargés du traitement des dossiers des aides-éducateurs, ont retenu toute l'attention du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La reconnaissance de l'effort ainsi réalisé par les gestionnaires locaux a été l'un des éléments qui ont conduit à leur attribuer, en fin d'année 1998, une prime exceptionnelle de 1 000 francs. Dans le souci d'alléger la charge supplémentaire assumée par ces personnels, l'administration centrale a procédé à la mise en place d'un outil informatique spécifiquement destiné à la gestion du nouveau dispositif. Les solutions susceptibles de renforcer les équipes rectorales, notamment par l'affectation dans les services d'emplois administratifs, n'impliquant pas nécessairement des moyens nouveaux importants, sont également recherchées. Dans l'immédiat, une aide ponctuelle a été apportée aux recteurs par l'attribution d'une dotation complémentaire de crédits de vacances.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30974

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3410

Réponse publiée le : 15 novembre 1999, page 6597